

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

**Prix d'abonnement** (Payable d'avance) :

	Lyon.	Rhône.	Départem.
3 mois,	8 fr.;	10 fr.;	12 fr.
6 mois,	15 fr.;	19 fr.;	22 fr.
Un an,	30 fr.;	36 fr.;	40 fr.

**Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.**

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LÉJOLIVET et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 25 vendémiaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 16 octobre 1848.)

### Conseils à l'Autriche.

Les dernières nouvelles d'Autriche ont de quoi surprendre, à la suite des grands événements dont la capitale de ce pays vient d'être le théâtre. Eh quoi ! ce peuple qui sait si bien se battre et mettre en fuite son tyran, s'abandonnerait aveuglément à une Chambre composée de hauts bourgeois et de nobles, dont toute la politique consisterait à replacer le peuple sous le joug du despote qu'il vient de renverser, à lui faire reprendre les fers qu'il vient de briser ! C'est à ne pas y croire, et nous attendrons la fin avant d'ajouter foi à ces tristes conjectures.

Du reste, les amis de la liberté ne doivent pas se laisser aller au découragement ; ce que nous voyons n'a, après tout, rien que de très-naturel ; la fluctuation de sentiments et de conduite que l'on se croirait le droit de reprocher à un peuple qui veut être libre, est la suite inévitable d'une forte secousse. Longtemps, après une tempête, les flots de l'Océan demeurent agités, vont et viennent en sens contraire ; les lois du mouvement sont les mêmes pour la morale des nations et pour la physique du monde. Un choc amène une répulsion dans les idées comme dans les corps. La position politique de l'Autriche, cette espèce de réaction subite pourrait affliger et même décourager les démocrates les plus sincères, s'ils ne se rappelaient que la nature a de grandes ressources qu'elle tient en réserve dans les trésors de sa sagesse, et qu'elle déploiera quand il en sera temps, comme elle l'a déjà fait.

Allemands nos frères, vous avez arboré le drapeau sur la brèche ; vous avez demandé et obtenu des concessions qui devaient servir de limite entre le despotisme et la liberté ; ces concessions n'ont pas rempli votre attente : d'après l'essor qu'on avait pris, vous en aviez conçu une plus haute idée ; vous vous êtes bientôt aperçus que vous touchiez la terre après avoir frappé la nue. Vous gémissiez de voir les lenteurs qu'éprouvent les bons principes pour se faire jour dans l'esprit humain, à travers les préjugés qui s'y sont introduits avec tant de facilité ; les obstacles qu'on multiplie sur le passage des premiers vous ont révoltés, et vous avez senti la nécessité de donner une nouvelle leçon à la tyrannie ; la leçon a été prompte, dure, énergique : votre empereur s'est enfui dans l'ombre, à la hâte, et les reflets de l'incendie de son palais ont guidé les pas du tyran fugitif. Mais vous n'avez pas coupé le mal dans sa racine : songez donc qu'autour de vous, au milieu de vous, se

trouvent des milliers d'autres petits tyrans, d'autant plus à redouter qu'ils sont plus nombreux et moins connus. Sachez qu'il existe parmi vous des hommes dont les intérêts sont diamétralement opposés aux vôtres ; ces hommes ne peuvent vouloir ce que vous voulez, et c'est pourtant entre leurs mains que vous abandonnez le soin de disposer de vos destinées !

Réfléchissez-y bien : en renversant le tyran, vous devez du même coup renverser la diète ; car cette assemblée a été nommée sous l'influence du despotisme, et tous les moyens ont été mis en œuvre, sans que vous vous en doutiez peut-être, pour faire triompher la cause de l'aristocratie dans les élections. Conserver ces hommes et espérer faire triompher avec eux les principes d'égalité et de justice, serait folie ou aveuglement. Ce n'est pas avec de tels éléments que vous pouvez construire d'une manière solide l'édifice de la liberté.

Frères d'Allemagne, unissez-vous, et vous serez forts : Vous pouvez aujourd'hui ce que vous pouviez hier : Rien n'est encore désespéré. Votre révolution aura aussi, comme la nôtre, ses phases, ses points lumineux et ses éclipses. Mais il vous suffit de vouloir, pour remonter à la hauteur où vous vous êtes élevés d'abord.

Encore une fois, soyez unis. Si vous voulez renverser pour toujours la tyrannie, cherchez au milieu de vous un ou deux hommes sûrs qui puissent vous diriger dans la voie de la liberté ; ne vous confiez qu'à ceux-là. La société civile ressemble à un concert de musique ; quand l'orchestre exécute faux, il suffit de deux ou trois concertants fidèles à la mesure, pour mettre tous les autres à l'unisson.

### Replâtrage ministériel.

Le général Cavaignac a donc trouvé des hommes disposés à s'associer à son pouvoir. Mais quels hommes aussi ! A l'intérieur, le citoyen Dufaure ; à l'instruction publique, le citoyen Freslon ; aux travaux publics, le citoyen Vivien. D'autres ajoutent même que les citoyens Bastide et Gustave de Beaumont exécuteraient à cette occasion un remarquable *chassez-croisez*, c'est-à-dire que l'un s'en irait remplacer, comme ambassadeur à Londres, l'autre qui viendrait hériter, à son tour, du portefeuille de son successeur diplomatique.

Ceci rappellerait tout-à-fait la scène du même genre qui s'est jouée entre MM. Guizot et Thiers, au bon temps de la dynastie de Juillet. Ce n'est pas le seul rapprochement monarchique que ce replâtrage nous permettra de faire. Le citoyen Dufaure, ministre sous la République, a été aussi ministre sous Louis-Philippe, et chacun se rappelle comment il est sorti du ministère. On sait que le ministère du 12 mai s'étant avisé de présenter

un projet en faveur de la dotation de l'ex-duc de Nemours, la chambre issue du privilège refusa de passer à la discussion des articles. M. Molé et ses collègues, parmi lesquels brillait le citoyen Dufaure, durent se retirer devant un pareil échec. On le voit donc, à l'époque de son premier ministère, le citoyen Dufaure était plus dynastique, plus monarchique, plus rampaant, plus dévoué au système, que les députés de la corruption et du privilège.

C'est un pareil homme que le général Cavaignac est allé choisir pour le ministère de l'intérieur. C'est celui-là qui doit combattre, au premier rang, les menées infâmes des royalistes... Depuis quand donc les loups se mangent-ils entre eux ?

L'impression que nous traduisons ici est celle de tous les hommes qui comprennent la position. On dit même que le citoyen Ducoux, préfet de police, indigné de cette velléité dynastique de la part du chef du pouvoir exécutif, a donné sa démission dans une lettre énergiquement motivée.

Quant à nous, s'il faut ici parler franchement et loyalement, nous devons dire que beaucoup de nos amis et nous-mêmes, nous nous applaudissons que cette combinaison ministérielle ose se produire au grand jour. Il eût été sans doute à désirer que le pouvoir cherchât un point d'appui parmi les hommes de l'opinion démocratique avancée, mais puisqu'il devait faire cette recule, autant vaut-il qu'elle s'effectue avec éclat. Nous saurons désormais qui nous avons en face de nous. Le royalisme se redresse. C'est désormais une lutte à mort qui va s'engager. Quant au général Cavaignac, il est jugé désormais ; qu'il se fasse pardonner, par les dynastiques, ses écarts de quelques jours, la démocratie sait maintenant qu'elle ne doit plus compter sur lui.

Au moment où les anciens ministres de Louis-Philippe reviennent sur l'eau, le citoyen Berryer dépose, au nom du comité des finances, son rapport tendant à faire restituer à l'ex-roi et à la famille ci-devant royale tous leurs biens, meubles et immeubles. Allez donc jusqu'au bout ; rappelez tout de suite Louis-Philippe, afin que tout le monde sache, s'il faut, oui ou non, recommencer le 24 Février.

C'est au moment où l'Autriche renverse trône et empereur, que la réaction tente de nous donner d'anciens royalistes pour ministres ! Mais bientôt, si cela continue, la France, toute républicaine qu'elle se prétend, sera trop monarchique pour le reste de l'Europe. Au reste, il faut rire des petits efforts de ces petites gens pour arrêter la marche de l'idée républicaine. Asses-vous donc, pygmées, sur l'immense chaudière où fermentent les vérités de la démocratie et du socialisme, et vous verrez où sa foudroyante vapeur vous enverra. Priez le ciel que ce ne soit pas plus loin, plus haut ni plus bas que Claremont,

### Feuilleton du Peuple Souverain.

## LA FILLE DE CROMWELL.

DEUXIÈME PARTIE.

XIV.

### Complication.

(Suite.)

Voyant la persistance de John à souffler la colère dans l'âme du comte, Titus le prit à l'écart et lui dit à voix basse :

— Tu ne te nommes pas Butler ; ton nom véritable est Harrison !

Le sommelier palit et se trouble.

Décidément il sentit la nécessité de ménager celui qui avait en sa possession ce secret redoutable. Un seul mot, dit à haute voix par Oates, en présence du comte, pouvait le perdre sans retour.

Il s'empessa d'envoyer Shrewsbury à Whitehall. De deux maux, il fallait choisir le moindre.

Resté seul avec Titus, il s'approcha pour lui demander une explication. Le maître du logis était un homme de taille médiocre, aux épaules carrées, à l'œil hypocrite et chatoyant comme celui du furet.

Quand il fut délivré des persécutions de John, il se rassit tranquillement près de la table de bois noir, chargée de livres et de papiers, et parcourut des yeux plusieurs feuilles volantes, qu'il s'occupait à remplir au moment où l'on était venu le déranger de ce travail.

— A nous deux, master ! dit le sommelier d'un ton bref.

Cette apostrophe resta sans réponse. Titus paraissait absorbé par sa lecture.

Afin d'attirer son attention, John lui frappa rudement sur l'épaule.

— Etes-vous sourd, ou ne vous plairait-il plus de continuer la conversation bizarre entamée par vous à l'instant même ?

— Le devoir avant tout, dit Oates ; je demande cinq minutes pour achever un sermon que je destine au peuple rassemblé ce matin dans l'église Saint-Paul.

— Un sermon ! fit Butler avec un geste de surprise.

— Cela vous étonne ?

— Pardieu ! je vous ai connu jusqu'à ce jour certain genre d'occupation qui n'était pas de nature à me faire deviner en vous un prédicateur, — Les apparences sont trompeuses, et l'ami de Cromwell devrait savoir mieux juger les hommes.

— Ah ! ça, master, où donc avez-vous fait ce rêve absurde ? Vous ignorez, je le vois, que Harrison est mort. On a pendu l'ami de Cromwell aux arbres de Tyburn.

— Harrison existe, et je lui parle.

Voir, pour la 1<sup>re</sup> partie, les numéros du 9 août au 2 septembre, et pour la 2<sup>e</sup>, les numéros du 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 octobre.

— Vraiment, tu y tiens ? Voici du curieux ! Tu me feras plaisir de m'expliquer cette étrange métépsychose.

— Je termine la péroraison de mon discours.

— Dépêchons, je suis pressé.

— Pourtant, rien ne vous appelle à Whitehall... à présent surtout... puisqu'il vous est impossible d'empêcher la rencontre de Buckingham et de Shrewsbury.

— Si tu es le diable, dis-le ! cria John, qui ne put rester calme en voyant mettre à nu sa pensée la plus secrète.

— Prenez patience, répondit Oates. Je vous ai demandé cinq minutes ; vous pourrez ensuite m'interroger tout à votre aise.

Il se remit à écrire, et Butler se promena dans la chambre, en proie à une agitation facile à concevoir.

Quel pouvait être cet homme, si bien instruit du secret terrible à la faveur duquel le sommelier de Charles II organisait son complot vengeur ? Jusqu'à ce jour, John avait pris Titus pour quelque noble ruiné par la débâche, et devenu tout naturellement fripon, à partir du moment où il avait eu à choisir entre ce métier peu délicat et la misère. Le roi ne se montrait pas difficile dans le choix des personnages admis aux soirées du pavillon Strafford, et le vieux presbytérien qui, pour la réussite de ses plans, voulait consacrer la ruine de Shrewsbury, n'avait pas trouvé de moyen plus sûr d'arriver à ce résultat, que de placer le comte avec Titus à la même table de jeu.

Le maître du logis finissait d'écrire.

Il se retourna vers Butler et lui fit signe de prendre un siège.

— Voilà, dit-il, en montrant les feuilles volantes, un discours capable de troubler, cette nuit, le sommeil de Charles II. Vous le savez, la peste se déclare. Or, je soutiens ici que le ciel frappe le royaume pour châtier les crimes de la cour, et le peuple ne sera pas très édifié des révélations qu'il entendra sur l'immoralité de son roi ?

— Quelles révélations ? demanda John avec inquiétude.

— On pourrait raconter d'abord l'histoire d'un noble assez lâche pour vendre sa femme, et y joindre l'épisode du prince assez vil pour l'acheter.

— Malheureux ! qui a pu l'apprendre de pareilles choses ?

Titus Oates regarda froidement le sommelier et lui dit avec un ton de gravité solennelle :

— Tu le vois, Harrison, je sais tout.

— D'abord, interrompit Butler, je te défends de me donner ce nom, qui n'est pas le mien.

— Puisqu'il en est ainsi, reprit Titus, il faut en venir aux détails et te montrer que je connais ton histoire. Pourquoi nier ? Je suis sûr de mon fait. Ne devines-tu pas que tu es en présence d'un ami, d'un frère... je dirai plus, d'un complice ?

— Master, répondit John, je n'accepte aucun de ces titres. Vous étiez l'un des convives du pavillon ; je vous ai connu là sous un jour peu favorable.

— Oui, je te le disais bien, tu m'as jugé sur les apparences. N'avais-je pas le droit de suivre ton exemple et d'employer la ruse pour me rapprocher de l'ennemi ? Je voulais examiner le progrès de cette œuvre sublime que tu as entreprise, épier l'instant où Charles II se débattrait sous le ré-

seau de la haine, comme le lion sous les mailles à nœuds serrés du chasseur... et je me proposais alors de venir à ton aide ; je t'aurais offert le bras du peuple pour terrasser le Stuart.

— Qui pourrait te donner une telle puissance !

— Je suis un des ministres de l'église anglicane, un pauvre prêtre obscur ; mais je prêche : il dépend de moi de soulever les masses.

— Toi, prêtre ! dit John.

— Es-tu donc une âme faible et vas-tu crier au scandale ? J'assistais aux orgies du Pavillon Strafford pour juger de près l'odieuse dépravation de Charles et pouvoir mieux la flétrir un jour. Tu me demanderas maintenant pourquoi notre haine se rencontre ! Je vais te répondre. Lors du procès de Thomas Scott, — j'étais alors prêtre catholique, — je fus appelé comme témoin, Charles II assistait, dans une tribune voilée, au jugement des régicides. Or, comme la foule était grande, ce jour-là, dans la salle de Westminster, je m'étais réfugié tout près de cette tribune, sans me douter de la présence du roi. Quelques paroles de ma conversation parvinrent sans doute à ses oreilles, car un coin du rideau se leva ; je me sentis frapper doucement sur l'épaule et je reconnus, en me retournant, l'évêque Juxon, le confesseur de Stuart. Il me promit au nom du roi des dignités ecclésiastiques, si je voulais répéter aux juges une infâme calomnie dirigée contre Thomas Scott. Je vis Charles approuver d'un geste les paroles de l'évêque. Les fumées de l'ambition me montèrent au cerveau... bref, je répétai mot pour mot ce qu'on m'avait dicté.

— Lâche !

— Attends. La punition devait suivre la faute. On reconnut le mensonge de mes assertions et je fus accusé de faux témoignage. Charles et l'évêque m'abandonnèrent sans honte. Juxon fut le premier à conseiller mon châtiment. Un vaisseau partait pour la Hollande ; il me fit jeter pieds et poings liés à fond de cale, et l'on me débarqua dans un couvent de jésuites où, pendant dix-huit mois, je restai plongé dans un cachot, sans autre nourriture que du pain noir, sans autre besoin que de l'eau croupie.

— Tu ne l'avais pas volé, dit Butler.

— Sans doute... mais l'évêque m'avait conseillé le crime, était-ce à lui de m'en punir ? Je parvins à m'évader. De retour à Londres, j'embrassai la réforme, en jurant une haine mortelle à Charles II, à Juxon, à tous les catholiques.

Tiens, poursuivit-il, en prenant un cahier sur le bureau, voici de quoi faire tomber plus de cent têtes ! J'attaque la reine elle-même, et, certes, elle sera bien adroite si elle se lave de mes accusations.

— Cependant, dit Butler, elles sont fondées sur le mensonge.

— Oui, mais un mensonge si fin, si subtil, si ressemblant à la vérité, que le jury condamnera sûrement. Voici bientôt huit mois que je travaille à cette œuvre admirable... Comme il entre dans tes vues et dans celles de la nouvelle favorite de prolonger l'agonie du despote, ce procès arrivera fort à propos pour augmenter ses tortures.

John avait bondi sur son siège.

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite à un prochain numéro.)

Ces scélérats de démocrates allemands se sont permis, dans l'ivresse de la bataille, de pendre un ministre de l'empereur. C'est un tort sans doute, et les feuilles royalistes épanchent, à ce propos, leurs plus basses injures. Par exemple, voilà O'Brien qui est condamné à être pendu, puis à avoir la tête tranchée et le corps dépecé en quatre quartiers, pour qu'il en soit fait suivant le bon plaisir de sa majesté la reine.

Cela est bien, cela est juste, car O'Brien s'est rendu coupable de lèse-majesté ! Allez, royalistes de tous les temps, si la démocratie a eu des fureurs emportées, vous avez eu, vous, vos assassinats, vos fusillades, vos dragonnades et vos exécutions. L'histoire de la royauté, à toutes les époques et dans tous les pays, qu'est-elle autre chose qu'une série de crimes de tous genres ?

**La Révolution de Vienne.**

Il s'agit bien de changement de ministère ! il s'agit bien de savoir par quelles combinaisons on pourra concilier tous les appétits, satisfaire toutes les exigences. Peu nous importent les noms plus ou moins monarchiques que l'on vient de jeter comme une opprobre à la face des hommes qui ont fait la République ? Une nouvelle bien plus importante occupe les amis de la fraternité : une nouvelle révolution vient d'éclater à Vienne, et cette fois il semble qu'empereur, trône et dynastie tout se soit écroulé dans le sang des citoyens qui baignent les pavés.

Ferdinand, cet empereur décrépit, qui a voulu, de ses mains débiles, ressaisir l'Italie et la Hongrie, s'est enfui, et qu'à cette heure, sans doute, la République est proclamée en Autriche.

Ce que nous avons à constater ici, c'est l'immense impression causée par ces nouvelles dans le monde politique. Si elles se confirment pleinement en effet, si Ferdinand a bien réellement cessé de régner, si l'expérience de la monarchie constitutionnelle est considérée comme complète en Autriche, si l'absolutisme a rendu le dernier soupir, la situation politique prend tout à coup un nouvel aspect. Dieu veuille que nos hommes d'Etat, à défaut du génie qui leur manque, ait du moins l'instinct des circonstances.

Que l'Italie soit libre, que Charles-Alber, en attendant que son heure ait aussi sonné, comme elle sonnera dans un temps donné pour tous les rois de l'Europe, que Charles-Albert, disons-nous, conserve son Piémont et que les autres Etats d'Italie forment entr'eux une confédération républicaine; que la Hongrie soit libre aussi; que l'Allemagne constitue son unité fédérative en brisant les dernières couronnes royales ou duciales qui sont, aujourd'hui, les derniers vestiges de l'asservissement, et l'Europe régénérée pourra marcher à de nouvelles destinées.

Dans tous ces événements, le rôle de la France est tracé. Si le roi de Prusse résiste à l'ouragan, il va marcher au secours de son cousin de Vienne. La Russie enverra son innombrable armée au secours de l'absolutisme aux abois. Les peuples de l'Allemagne et de l'Italie, unis alors contre un ennemi commun, au lieu de s'entredétruire pour le plus grand profit de l'ambition de monarques imbéciles, marcheront contre les armées du czar et du roi de Prusse. Alors la grande bataille s'engagera entre les républicains et les cosaques, et le sort des batailles décidera, suivant la prédiction de Napoléon, si l'Europe deviendra cosaque ou républicaine. La France, certainement, ne pourra rester simple spectatrice dans une pareille conflagration, et, après avoir agité le monde par ses idées, elle décidera, par ses armes, du sort des nations.

Tel est, selon nous, l'avenir de cette formidable question dont nous voyons se dérouler sous nos yeux, à Francfort, à Berlin, à Vienne, dans l'ex-duché de Bade, partout enfin les saisissantes péripéties. Il ne nous sera peut-être pas donné, à nous hommes de cette génération, de voir la solution définitive de ce grand problème. Le sang aura coulé sur de nombreux champs de bataille, avant que les armées des nations républicaines, pénétrant sur le sol moscovite, aient brisé les dernières chaînes du monde européen, avant que czar, empereurs, rois, princes et ducs, emportés dans la même tourmente, soient définitivement dispersés et anéantis. Mais nos enfants auront certainement le bonheur de voir cette grande œuvre accomplie.

Quant au présent, la révolution de Vienne, si le triomphe de la cause populaire est définitif, aura de graves et heureuses conséquences. Plus de médiation, plus d'attermoiement, plus de congrès ! Le nœud gordien que nous ne pouvions dénouer aura été tranché par la main de la Providence, et Ferdinand, au lieu d'exiger la Lombardie et de dicter des lois aux Italiens, aura été rejoint par son noble cousin de France à Claremont.

Les événements de Vienne changeront-ils la face des choses en Italie ? Cela est probable; car Charles-Albert voudra les mettre à profit pour une reprise d'hostilités immédiates, à laquelle il était déjà déterminé, quoiqu'il ne connût pas encore la situation nouvelle que lui fait la révolution de Vienne.

Après avoir investi du commandement en chef des troupes sardes le général Ramorino, Charles-Albert aurait, dit-on, transmis à sa flotte, mouillée à Ancône, l'ordre d'appareiller pour Venise.

**Nouvelles d'Autriche.**

Les nouvelles apportées par le dernier courrier de Vienne ne dessinent pas encore nettement la situation. Nous allons en donner la substance d'après les journaux et les lettres que nous avons sous les yeux :

Le combat avait cessé, comme nous l'avons annoncé, dans la matinée du 7 octobre, après la prise de l'arsenal. Jusqu'au 8, dans l'après-midi, l'ordre intérieur de la ville n'avait pas été troublé, et les hostilités n'avaient pas recommencés au-delors de la population et les troupes. Celles-ci s'étaient retirées hors la ville et occupaient une forte position sur le Belvédère et devant le jardin Schwartzberg. Elles étaient fort irritées contre les habitants, et, s'il faut en croire un correspondant de la Gazette d'Augsbourg, plusieurs gardes nationaux qui étaient tombés entre les mains des soldats, auraient été fusillés. Le général en chef comte Auersperg, dans un écrit adressé aux trois ministres Doblhoff, Krauss et Hornbostl, qui composent seuls le ministère, avoir donné l'assurance qu'il n'attaquerait pas la ville s'il n'y était obligé. Une lettre va même jusqu'à dire qu'après avoir réuni les généraux dans un conseil de guerre, il aurait fait savoir à l'Assemblée qu'il était prêt à recevoir les ordres des ministres.

Toutefois cette nouvelle est loin d'être certaine, car des bruits d'une nature contraire ont circulé à Munich. D'après ces bruits, le prince de Windisch-Grätz serait arrivé de la Bohême avec de nombreux renforts: il aurait pris le commandement général de l'armée, et après des pourparlers qui n'ont pas abouti, il aurait commencé le bombardement de Vienne.

Nous reproduisons ces rumeurs contraires, pour montrer qu'aucune ne mérite confiance. Les lettres de Vienne ne vont pas au-delà du 8 dans l'après-midi, et, à cette époque, on n'y savait rien de l'arrivée du prince de Windisch-Grätz. Il régnait dans la ville une grande incertitude sur l'avenir; mais on se préparait à une résistance énergique. Le conseil municipal avait pris des mesures pour l'approvisionnement de la ville; il avait nommé une commission militaire chargée d'organiser la défense, et avait mis à la tête de cette commission le colonel Catinelli et le colonel Slobnik, officier polonais qui s'est distingué dans la guerre de l'insurrection polonaise. Les portes avaient été barricadées; les barricades avaient été multipliées dans l'intérieur de la ville; la population toute entière était en armes et l'on organisait les jeunes gens et les ouvriers en colonnes mobiles.

On ne savait pas d'une manière positive dans quelle direction l'empereur était parti. D'après certaines nouvelles, il se serait dirigé vers Munich; d'après d'autres, il aurait cherché à rejoindre le camp de Jellachich. On disait qu'il était dans l'accablement le plus profond au moment de son départ, tandis que l'impératrice déployait du calme et de la fermeté.

L'Assemblée n'a pas proclamé la République, quoiqu'elle ait concentré en elle tous les pouvoirs, comme nous le disions hier. Elle a adressé une proclamation aux peuples de l'Autriche. Elle y annonce que de sinistres événements menacent d'ébranler dans ses fondations récentes le nouvel édifice politique; que l'empereur avait pris la déplorable résolution de s'éloigner du voisinage de la capitale; qu'il est du devoir des peuples de l'Autriche de se réunir pour terminer la grande œuvre d'une organisation politique qui soit à la fois populaire et fraternelle et fondée sur le principe d'une égale liberté pour tous. L'Assemblée invite ensuite les peuples à seconder l'Assemblée dans l'accomplissement de cette tâche difficile. Elle dit enfin qu'obéissant à la nécessité et à la loi de la monarchie constitutionnelle elle avait résolu :

1° Que toutes les affaires ministérielles seraient confiées aux ministres Doblhoff, Hornbostl et Krauss, chargés de proposer la composition d'un nouveau ministère;

2° D'envoyer à l'empereur un mémoire au sujet de son manifeste, pour l'éclairer sur la véritable situation des affaires, et lui donner avec loyauté l'assurance du sincère et inaltérable amour que ses peuples ont pour lui.

Ces démonstrations officielles d'attachement à l'empereur sont au moins étranges après les événements qui viennent de s'accomplir, et il est fort probable qu'elles ne persuaderont guère Ferdinand. Elles seront accueillies avec une légitime surprise au-dehors; car partout on s'attendait à voir la révolution complétée par la proclamation de la République. La Gazette d'Augsbourg elle-même l'annonçait comme un fait presque certain.

Au milieu de toutes ces nouvelles, il n'en est aucune qui nous fasse connaître avec certitude la situation des affaires en Hongrie. Jellachich est-il vainqueur ou vaincu ? Il est impossible de rien affirmer à cet égard. Les lettres de Pesth et de Bude ne parlent que des victoires remportées par les Hongrois, des nombreux prisonniers qu'ils ont faits, de la situation déplorable de Jellachich. Les renseignements qui viennent du camp des Croates portent au contraire que l'armée de Jellachich est dans le plus florissant état, qu'elle se compose de 70,000 hommes, pleins d'ardeur, et qu'elle est prête à se diriger, suivant les circonstances, vers Pesth ou vers Vienne.

**ENTRÉE DES TURCS ET DES RUSSES DANS LES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.**

Une nouvelle et grave complication vient de commencer dans les affaires de l'Europe orientale.

Fuad Effendi, muni des pleins pouvoirs du sultan, et suivi d'un corps d'armée considérable, est entré dans la Valachie et est arrivé le 25 septembre à Bucharest où il a renversé le gouvernement créé depuis quelques mois, et rétabli l'ancienne constitution. La population se révolta; un combat acharné fut livré dans les rues; les Turcs restèrent vainqueurs et commirent les plus graves excès.

D'un autre côté, le général Liéders, à la tête de 40,000 Russes, a passé à Léova, le 25 septembre, le Pruth qui sépare la Russie de la Moldavie et s'avance à marches forcées sur Bucharest. Est-il d'accord avec les Turcs ? Les troupes de l'autocrate protecteur ont-elles été appelées par Fuad-Effendi, afin de l'aider dans son œuvre contre-révolutionnaire ? Ou bien, comme le porte une lettre de Jassy, les Russes seraient-ils entrés dans les principautés danubiennes, qui sont sous la suzeraineté de la Porte, malgré le sultan, et serait-il vrai que le général Liéders ait reçu l'ordre de s'emparer de Bucharest, quand même les troupes turques se trouveraient déjà dans cette capitale ? De prochains événements nous éclaireront à cet égard.

**NOUVELLES DE LA RUSSIE ET DE LA POLOGNE.**

Tous les jours le gouvernement russe suscite de nouveaux obstacles aux étrangers qui veulent se rendre en Russie, et pour peu qu'il continue à en agir ainsi, il sera bientôt aussi difficile de pénétrer dans l'empire moscovite que dans celui de Chine.

L'ambassadeur du czar à Berlin vient de recevoir des instructions qui lui interdisent de délivrer aux étrangers aucun passeport pour la Russie, ni de viser ceux dont ils seraient déjà porteurs.

En thèse générale, on ne laissera entrer en Russie d'autres étrangers que les négociants, qui auraient besoin d'y aller pour les affaires de leur commerce.

Aucun passeport pour la Russie en faveur d'un étranger ne sera valable, à moins qu'il n'ait été accordé par le ministre des affaires extérieures de Russie.

**Un Maladroit ami.**

Depuis le jour où Louis-Napoléon, en entrant dans l'Assemblée nationale, a repoussé la qualité de prétendant et protesté de son dévouement à la République, nous lui avons promis de le juger seulement d'après ses actes à venir et de nous montrer justes, bienveillants même à son égard.

Pour être fidèles à cette promesse, et dans le désir de nous rendre utiles au citoyen Louis, nous le prévenons qu'on vend en ville et dans les campagnes des imprimés apologétiques dont il est le héros, et qui lui font tort dans l'opinion des hommes sérieux.

Nous empruntons les lignes suivantes à l'un de ses historio-graphes :

**SON PORTRAIT.**

Il est d'une physionomie agréable, d'une taille moyenne d'une tournure militaire. Il joint à la distinction de toute sa personne, la distinction de manières simples, naturelles et de bon goût. Sa ressemblance avec le prince Eugène et l'impératrice Joséphine est plus frappante que celle avec l'empereur. Il est vrai que n'ayant ni l'ovale de figure, ni les joues pleines, ni le teint bilieux de son oncle, l'ensemble de sa figure est privé de quelques-unes des particularités qu'on remarque dans la tête de l'empereur. Les moustaches qu'il porte avec une légère impériale nuisent un peu à cette ressemblance. Cependant, en observant attentivement les traits essentiels on ne tarde pas à voir que le type napoléonien est reproduit avec une étonnante fidélité... C'est à faire frissonner, sur-tout lorsqu'il se tourne, un soldat de la vieille garde !...

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif arrête : La démission des citoyens Sénard, ministre de l'intérieur; Recurt, ministre des travaux publics; Vaulabelle, ministre de l'instruction publique et des cultes, est acceptée. — 13 octobre 1848.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, arrête : Sont nommés : Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, le citoyen Dufaure, représentant du peuple; Ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, le citoyen Vivien, représentant du peuple; Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, le citoyen Freslon, représentant du peuple. — 13 octobre 1848.

Par suite des modifications opérées dans le ministère, le cabinet est ainsi composé : Les citoyens Marie, à la justice; Bastide, aux affaires étrangères; Lamoricière, à la guerre; Vermihac, marine et colonies; Dufaure, intérieur; Tourret; agriculture et commerce; Freslon, instruction publique et cultes; Goudchaux, finances; Vivien, travaux publics.

**BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS, DU 14 OCTOBRE 1848.**

Le supplément du *Moniteur* confirme la nomination des ministres les citoyens Dufaure, Vivien et Freslon; elle produit un peu de hausse au début de la bourse, mais qui ne se maintient pas.

Le 5 p. 0/0 commence à 69-40 pour descendre insensiblement jusqu'à 68-50 cours auquel il ferme. Le 3, de 44-35 arrive à 44-50, pour finir à 44-35. L'emprunt fait 69. La Banque de France, laissée à 1570, finit au plus bas à 1555.

On s'inquiète des démarches et des intentions de l'empereur Nicolas. On prétend que sa diplomatie a provoqué sourdement la guerre entre les Croates-Slaves et les Hongrois, et qu'il pourrait bien profiter du conflit général.

Les chemins de fer d'Orléans fléchissent encore : il fait 624-25. Avignon-Marseille remonte à 195, enfin le Nord est stationnaire.

La Bourse annonce un peu de baisse.

Pendant que le général Cavaignac faisait à la tribune le triste aveu de son alliance monstrueuse avec la rue de Poitiers, un jeune représentant de la gauche lui prédisait sa chute, dans l'épigramme suivante, imitée de Millevoie.

**ÉPIGRAMME**

DE MILLE VOIX RÉPUBLICAINES.

De la dépouille de nos bois  
L'automne avait jonché la terre,  
Et notre pauvre ministère  
Se trouvait réduit aux abois.  
Déjà mourant à son aurore,  
Cavaignac privé de soutien,  
Disait : venez à moi Dufaure,  
Accourez Freslon et Vivien;  
C'en est fait, amis je succombe,  
Chaque scrutin dicte mon sort,  
Et dans chaque boule qui tombe,  
Je vois un présage de mort.  
O ! vous que je regrette encore,  
Mes dignes amis d'autrefois,  
Mon prestige se décolore  
Quand je n'entends plus votre voix.  
Partout le dédain m'environne  
Et ce ministère d'automne  
Peut me soutenir quelques jours;  
Ma puissance n'est pas flétrie,  
Je conserve Goudchaux, Marie,  
Lamoricière, mes amours :  
J'imole, au besoin politique,  
Vaulabelle, Recurt, Sénard,  
Et bientôt, de la République,  
Je vais mener le corbillard.

On nous assure, dit le *Citoyen de Dijon*, qu'une neuvaine a été commencée dans l'église Saint-Michel, de notre ville, pour demander à Dieu le rétablissement de Joas (M. Crédit) sur le trône de ses pères, occupé maintenant par une autre Athalie, la République.

Voici la prière qui aurait été composée ad hoc : « Glorieux prince de la milice céleste, bienheureux archevêque saint Michel, qui avez toujours combattu pour le peuple de Dieu et qui, après avoir vaincu le dragon, l'avez précipité dans l'abîme infernal, nous vous prions du fond de notre cœur, de faire éclater encore une fois votre pouvoir. Secourez ce jeune roi dans les combats difficiles qu'il a à soutenir; environnez-le de votre protection; revêtez-le de votre force divine, afin que, triomphant de ses ennemis, il triomphe aussi des ennemis de Dieu, et fasse régner la justice et la paix.

« Ainsi soit-il.  
Pater, Ave. »

Suivent les litanies dans lesquelles tous les saints et saintes, anges et archanges qui ont la réputation de s'intéresser tant soit peu spécialement à la France, sont instamment priés de conduire le jeune roi par la main.

**Le citoyen Thiers et la Révolution.**

I.

Le discours prononcé à l'Assemblée, sur le crédit foncier, par le citoyen Thiers, l'homme du *statu quo*, est de nature à appeler plus que jamais l'attention sérieuse des vrais républicains sur les intentions de la vieille gauche dynastique. Le parti Thiers-Barrot, rompu depuis longtemps aux intrigues et aux luttes parlementaires, s'est adroitement réorganisé dans les conciliabules de la rue de Poitiers, et se montre décidé à nous enlever une à une les précieuses conquêtes que nous avons faites en Février. Ce parti règne aujourd'hui au comité des finances, comme naguère il a régné dans la commission d'enquête, comme il régnera dans tous les comités de haute importance, si l'on ne se hâte de prévenir ses empiètements et de combattre ses tendances rétrogrades et désorganisatrices.

C'en est fait de notre jeune République, si ceux qui veulent sincèrement l'établir ne se coalisent promptement pour lutter contre l'ennemi commun. Que l'Institut persiste à se jeter aveuglément dans les bras des contre-révolutionnaires, que le citoyen Marrast et le *National* essaient encore, à force de concessions,

sons, de se faire pardonner, pour se maintenir, leurs luttes passées contre la monarchie, peu nous importe, nous en avons pris depuis longtemps notre parti; mais nous devons engager ceux des représentants du Palais-National qui paraissent outrés des manœuvres de la réaction, à rompre enfin avec cet esprit d'indécision qui les paralyse, et à se rallier franchement et le plus tôt possible, à cette phalange des républicains actifs qui siègent à l'extrême gauche. C'est là que, se groupant autour du drapeau de la révolution et attentifs à la voix du peuple qui le regarde avec confiance et espoir, ils doivent entrer courageusement dans la lutte. Ils sont en face de la contre-révolution qui les menace et qui se tient toute prête à engager une bataille décisive pour renverser la République.

Comment ne pas s'en apercevoir, quand le citoyen Thiers évoquant le fantôme de la Terreur, obtient de faire rayer le droit au travail du frontispice de la Constitution, et quand le citoyen Denjoy, cet obscur sous-préfet de Louis-Philippe vient, aux applaudissements des habitués de la rue de Poitiers, gagner les éperons de chevalier, voir même une médaille de la monarchie future, en provoquant par des insinuations perfides et en insultant par d'indignes calomnies le parti républicain démocratique et les principes de la révolution.

La Montagne et la Gironde sont de nouveau en présence. En effet, la réunion de la rue de Poitiers, est-ce autre chose que la monarchie de Louis-Philippe avec ses mêmes orateurs et ses mêmes hommes d'Etat? Voyez à la tribune de l'Assemblée nationale, le citoyen Thiers ou le citoyen Barrot, le citoyen Dufaure ou le citoyen Duvergier de Hauranne; détournent un instant vos regards de ces faisceaux de drapeaux et autres emblèmes républicains qui décorent la salle; ne lisez pas l'immortelle devise de notre grande révolution qui paraît oubliée sur les murs, et écoutez. Voyons, en conscience, n'êtes-vous pas toujours à la chambre des députés du dernier roi? Ce sont les mêmes idées étroites et égoïstes traduites pompeusement avec le même débit de charlatan et les mêmes gestes magnifiques. Le 24 février n'est plus qu'un rêve. Il nous souvient de ces premiers jours de la révolution, partout sur les fronts rayonnait un sentiment de joie et de sécurité qui avait disparu dans les derniers temps du règne de Louis-Philippe. On était surpris de se sentir respirer plus à l'aise dans cet état nouveau, si redouté, et pourtant si facile, on était en République. Nulle part la terreur, partout, au contraire, un aspect agréable et riant; sur les monuments, des lumières étincelantes et des drapeaux flottants, dans les airs des chants sublimes; dans les groupes, le langage de la conciliation et de la confiance; et dans le cœur, l'espérance, la foi et l'enthousiasme, ce fut le règne de la fraternité.

La misère si généreuse, la force si douce et la victoire si clémente du peuple paraissent avoir triomphé à jamais de l'avarice inhumaine, de la prodigalité égoïste et de la force brutale que le règne de la corruption avait infiltrée dans l'âme d'une classe privilégiée.

Six mois nous séparent à peine de ces beaux jours. Que voyons-nous? Nous sommes en état de siège; le peuple décimé gémit dans les cachots et les pontons; la tristesse est sur les visages et le découragement dans les cœurs; on n'entend plus dans les airs retentir les chants patriotiques; dans les mansardes des faubourgs les femmes et les enfants des transportés agonisent en proie aux tortures de la misère, de la faim, de la douleur et du désespoir! On ne s'aborde plus que pour se communiquer réciproquement les craintes que la réaction inspire sur l'avenir de la République. Des démocrates et des représentants du peuple, éprouvés ou martyrs de la liberté sous la monarchie, sont prisonniers à Vincennes ou exilés à l'étranger. Les généreux instincts ont disparu et les passions mauvaises se déchaînent de nouveau, provoquent et attirent les haines des citoyens les uns contre les autres.

(La suite à demain.)

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 14 octobre 1848.

—Le National, c'est-à-dire les hommes qui ont passé de la rédaction de ce journal au maniement des affaires sont certainement fort vulnérables. Mais une feuille très-peu répandue à Paris et qui l'est moins encore en province, s'est donnée pour mission d'attaquer, dans une polémique injurieuse, le National, sans distinguer les hommes de la nouvelle rédaction de ceux qui ont passé de la théorie à la pratique. Cette polémique a pris un tel caractère de violence que le rédacteur en chef du National a cru devoir envoyer deux témoins au rédacteur de l'Événement. Ce dernier n'est autre que M. Charles Hugo, fils du ci-devant vicomte Hugo, ancien pair de France. C'est un jeune homme de vingt-deux ans, que ses habitudes ne paraissent pas avoir préparé aux travaux sérieux de la presse politique et qui apporte dans sa rédaction la même légèreté que dans ses allures.

Il n'est donc pas probable que cette affaire ait des suites fort graves. Néanmoins, à moins d'une rétractation très-explicite de la part de l'Événement, il est difficile que ces explications se terminent d'une manière complètement pacifique.

Il est fâcheux qu'au moment où tant et de si graves questions sont à l'ordre du jour, des feuilles sans aucune valeur recherchent l'éclat et la publicité qui leur manquent en se jetant dans les plus violentes personnalités.

—Nous apprenons à l'instant que l'affaire engagée entre le rédacteur en chef du National et celui de l'Événement, n'a pas encore eu de suites graves. Des pourparlers ont eu lieu entre les témoins dans la journée de vendredi. On craint de ne pouvoir arriver à un accommodement.

—Le bruit de la retraite du préfet de police, le citoyen Ducoux, que nous avons donné hier, paraît se confirmer et est regardé comme définitif. Sa démission serait motivée sur ce que la République lui semble entre mauvaises mains étant confiée au citoyen Dufaure.

—On a parlé également, hier et ce matin, de la démission du préfet de la Seine, le citoyen Trouvé-Chauvel. Il ne paraît pas, en effet, que l'ancien ami du citoyen Ledru-Rollin, puisse rester non plus avec le citoyen Dufaure.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 13 octobre 1848.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la constitution. Le citoyen Vivien, au nom de la commission, propose de modifier le premier paragraphe de l'article 68 :

« Il y aura un conseil d'Etat dont le vice-président de la République

sera de droit président. »

L'article 68 du projet est adopté, tel qu'il a été amendé en dernier lieu par le citoyen Vivien, au nom de la commission.

L'article 69 de la commission est mis aux voix et adopté.

Les articles 70 et 71 sont adoptés sans discussion.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 14 octobre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Le citoyen CEYRAS a la parole pour une motion d'ordre. A la fin du mois, dit-il, j'ai déposé une proposition sur les invalides de la campagne. Ma proposition a été prise en considération dans la séance du 14 août. Je pourrais même dire qu'elle a été adoptée, puisque le comité du travail ayant demandé l'ajournement de cette proposition, l'ajournement fut repoussé au scrutin de division par une majorité de cent voix. Le rapport de la commission a été déposé le 7 septembre; il conclut à l'adoption, sauf quelques modifications de détail que j'accepte. Je demande qu'en raison de l'hiver qui s'approche et des vicissitudes que ma proposition a essuyées (On rit), que vous la discutiez d'urgence. (Rumeurs diverses.) Je demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour de lundi.

Le citoyen président. Le citoyen ministre de l'intérieur a présenté dernièrement un projet dans le même sens que la proposition du citoyen Ceyras; il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette proposition.

Le citoyen Baraguay-d'Hilliers fait, au nom du 15<sup>e</sup> bureau, un rapport sur les opérations électorales du département de Vaucluse. L'élection du citoyen Gent est régulière, et le comité propose la validation. Le citoyen Gent est admis.

Le citoyen Goudehaux, ministre des finances, demande que deux projets de décrets, l'un sur l'emprunt grec, l'autre sur un crédit de 6,800,000 fr., destinés à acquitter le prix de 150,000 écharpes et 45,000 drapeaux, prescrits par le décret du 4 avril dernier, soient mis à l'ordre du jour.

Le projet sur l'emprunt grec est adopté sans discussion.

L'Assemblée passe à la discussion du projet sur les drapeaux et les écharpes.

Le citoyen président met aux voix l'article 1<sup>er</sup>, qui est adopté au milieu du bruit. Il est ainsi conçu :

« Un crédit de six millions sept cent mille francs est ouvert, sur l'exercice de 1848, au ministre de l'agriculture et du commerce pour acquitter les dépenses relatives à la commande de 150,000 écharpes et de 45,000 drapeaux, prescrites par le décret du 4 avril dernier. »

L'article 2 est ainsi conçu :

« Art. 2. Les ministres de l'agriculture et du commerce, de l'intérieur, de la justice et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires pour assurer, auprès des communes et des officiers publics, le recouvrement du prix des écharpes et des drapeaux qui leur auront été fournis sur leur demande. »

Le citoyen Gaillon propose de rédiger ainsi l'article :

« Les drapeaux seront distribués gratuitement aux gardes nationales des communes qui en font la demande. »

L'amendement est adopté, ainsi que les autres du projet.

Le citoyen Portalis a la parole pour des interpellations au pouvoir exécutif.

Citoyens représentants, dit-il, il a été distribué à nos collègues un supplément du *Moniteur* portant que trois de nos collègues ont cessé d'être ministres et que trois autres ont été nommés. Hier, il a été dit à cette tribune qu'il n'existait pas de ministère nouveau. (Interruption.) Les choses ont donc changé dans l'intervalle de deux séances. Le peuple est seul souverain. Nous sommes les mandataires du peuple. Lorsque les ministres sont changés, il est naturel que nous sachions pourquoi les uns s'en sont allés, pourquoi les autres sont restés. (Bruit.) Sous les gouvernements constitutionnels, jamais un changement de cet ordre ne se faisait sans que des explications fussent données à la représentation nationale. Nous avons droit de demander si ce changement de personnes est un changement de système.

Nous avons d'autant plus le droit de nous en enquérir, que deux de ces ministres ont déjà été ministres de l'ex-roi Louis-Philippe. (C'est cela. — Tumulte épouvantable.) Je ne doute pas que ce ne soient de bons et loyaux républicains. (Bruit.) Nous avons droit de demander si le système qu'ils vont suivre est le même que celui qu'ils ont suivi lorsqu'ils étaient les ministres d'un roi. (Tumulte.)

Le citoyen CAVIGNAC, chef du pouvoir exécutif. L'orateur qui descend de cette tribune a cru voir une contradiction entre les paroles que j'ai prononcées à la séance d'hier et le supplément du *Moniteur*, publié ce matin. Il n'y a rien là de contradictoire. Hier, au moment où je parlais, il y avait trois ministres démissionnaires sans doute, mais ils gardaient le pouvoir tant qu'ils n'étaient pas remplacés. Ils s'est passé du temps depuis lors. Une heure, une minute pouvaient suffire pour que l'on s'entendit. Combien de temps voulez-vous donc nous accorder.

On me demande la cause de la retraite des ministres qui se retirent. C'est aux anciens ministres à voir ce qu'ils ont à dire sur ce point. Je n'ai pas mission de répondre en leur nom.

Au reste, lundi j'apporterai à l'Assemblée une demande de fonds secrets. Ce sera une occasion pour nous de nous expliquer sur le passé et sur l'avenir; ce sera pour l'Assemblée une occasion de déclarer d'une manière catégorique si elle entend, oui ou non, nous soutenir (Très-bien.); une occasion de nous entendre nettement avec l'Assemblée sur la politique qu'elle entend nous imposer.

On passe à la discussion du projet de Constitution.

« Art. 72. Le conseil d'Etat est consulté sur les projets des lois du gouvernement, qui, d'après la loi, devront être soumis à son examen préalable, et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés.

« Il prépare les règlements d'administration publique; il fait seul de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.

« Il exerce, à l'égard des administrations publiques, tous les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont délégués par la loi. »

La loi réglera les autres attributions.

Le 1<sup>er</sup> paragraphe est adopté.

Le citoyen Valette combat le second, qui lui semble inutile.

Le citoyen Vivien soutient au nom de la commission le paragraphe qui est adopté.

Le citoyen Desjobert demande la suppression du paragraphe 3, qui lui paraît obscur.

Le citoyen Vivien répond que l'article ne fait que consacrer ce qui existe. Le citoyen Combarel de Leval combat aussi le paragraphe 3, qui est adopté, ainsi que le 4<sup>e</sup> et l'article en son entier.

Une discussion s'engage pour savoir si le chapitre VII, relatif à l'administration intérieure, sera discuté après le chapitre VIII, sur l'organisation judiciaire, comme le demande le citoyen Dufaure, ou avant, comme le porte le projet de constitution.

Les cris et les interpellations se croisent dans tous les sens.

L'ordre de discussion proposé par le citoyen Dufaure est adopté.

Le citoyen président donne lecture de l'article 78, ainsi conçu :

« La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français.

« Les débats sont publics, à moins que la publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. » (Adopté.)

« Art. 79. Le jury continuera d'être appliqué en matière criminelle. (Adopté.)

Le citoyen Réaule propose d'ajouter : « Il sera entendu aux matières correctionnelles dans les cas déterminés par la loi. »

L'orateur développe son amendement.

Le citoyen Réaule critique la procédure correctionnelle et en fait ressortir tous les défauts. Il montre que l'application du jury aux matières correctionnelles, réalisera le jugement par les pairs.

Le citoyen Dupin combat l'amendement du citoyen Réaule.

La commission nommée par les bureaux pour s'entendre avec le pouvoir exécutif sur la levée de l'état de siège est ainsi composée :

1 <sup>er</sup>	Bureau.	Les citoyens	Bedeau.
2 <sup>e</sup>	—	—	Landrin.
3 <sup>e</sup>	—	—	Isambert.
4 <sup>e</sup>	—	—	Changarnier.
5 <sup>e</sup>	—	—	Blanchard.
6 <sup>e</sup>	—	—	Pleignard.
7 <sup>e</sup>	—	—	Aylys.
8 <sup>e</sup>	—	—	Liouville.
9 <sup>e</sup>	—	—	Flandrin.
10 <sup>e</sup>	—	—	Porion.
11 <sup>e</sup>	—	—	Glais-Bizoin.
12 <sup>e</sup>	—	—	Moreau (Somme.)
13 <sup>e</sup>	—	—	Feuillade-Chauvin.
14 <sup>e</sup>	—	—	Duclerc.
15 <sup>e</sup>	—	—	Laboulié.

La majorité de cette commission est, comme on le voit, composée de membres de la réunion de la rue de Poitiers.

La séance continue.

## Situation de la Banque de France, au 12 octobre.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	127,370,236	88
Numéraire dans les succursales	101,662,324	•
Effets arriérés à recouvrer	304,123	40
Portefeuille de Paris, dont 20,937,971 f. 80 c. provenant des succursales	69,157,429	50
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	111,390,609	44
Avances sur lingots et monnaies	13,556,535	•
Avances sur effets publics français	33,925,396	65
Avances — dans les succursales	1,430,903	50
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000	•
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions.	25,000,000	•
Rentes de la réserve	10,000,000	•
Rentes, fonds disponibles	33,902,413	11
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,806,741	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000	•
Immeubles des succursales	2,524,088	•
Intérêts dans le comptoir d'Alger	3,500,000	•
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000	•
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes	230,000	•
Effets en souffrance à la Banque	15,183,706	90
Effets en souffrance dans les succursales	8,371,105	33
Dépenses d'administration de la Banque	373,473	33
Dépenses d'administ. des succursales	283,602	•
Divers	412,799	82
Bons du trésor à consolider	6,993,170	•
<b>Total</b>	<b>632,578,358</b>	<b>43</b>

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	•
Capitaux des nouvelles succursales	23,350,000	•
Réserve de la Banque	10,000,000	•
— des nouvelles succursales	2,980,750	14
— immobilière de la Banque	4,000,000	•
Billets au porteur en circul. de la Banque	343,295,500	•
Billets au porteur en circulat. des succurs.	43,393,875	•
Billets à ordre	644,207	•
Compte-courant du trésor créditeur	16,920,247	04
Comptes-courants	76,063,494	86
Comptes-courants dans les succursales	23,897,866	84
Récépissés payables à vue	1,983,300	•
— dans les succursales	1,553,344	•
Traites des succurs. à payer par la Banq.	5,601,485	26
Traites de la Banque à payer par les succursales	2,103,388	•
Dividendes à payer	241,135	25
Comptoir d'Alger	621,664	04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	1,847,109	25
Escomptes, intérêts divers dans les succurs.	1,879,669	•
Récompte du dernier semestre	422,982	27
Récompte du dernier semestre dans les succursales	641,216	•
Divers	335,084	70
<b>Total</b>	<b>632,578,358</b>	<b>43</b>

Certifié conforme aux écritures.

Le gouverneur de la Banque de France, D'ARGOUT.

## Chronique locale.

Nous engageons tous les crieurs de journaux à ne pas se permettre d'annoncer de fausses nouvelles, qui pourraient jeter le trouble et l'alarme dans la population. Nous apprenons qu'hier matin un crieur répétait à tue-tête : « Vous verrez les quatre ministres qui viennent d'être pendus, ainsi que le mort des généraux de l'armée, à Paris. » On conçoit que de pareilles nouvelles sont de nature à faire beaucoup de mal et que la police a raison, dans ce cas, d'agir avec énergie et de réprimer de tels scandales.

Nous avons été les premiers à approuver la mesure qui prescrit aux crieurs de journaux de n'annoncer que le titre de la feuille et nous désirons sincèrement que cette mesure soit exécutée dans toute sa rigueur.

— Hier, dans l'après-midi, un ouvrier tulliste, demeurant à Vaise, rue de l'Oiselière, 7, était occupé à s'habiller. Déjà il avait mis sa chemise et une jambe de son pantalon, lorsque, par une circonstance que l'on ne connaît pas, il perdit l'équilibre; en tombant, sa tête frappa sur le bord de son lit où il a été trouvé mort.

— La femme Plasson, d'Ampuis (Rhône), à la suite d'une querelle avec son voisin, boulanger audit lieu, a été assassinée par ce dernier. Le meurtrier est entre les mains de la justice, à Lyon.

— La réouverture des cours de l'école de commerce, dirigée par le citoyen C. Fleury, professeur d'écriture à l'école de la Martinière, précédemment rue Saint-Pierre, n. 8, actuellement rue Poulallerie, n. 2, à l'angle de la rue Trois-Carreaux, aura lieu le 3 novembre prochain.

— On a trouvé sur le bord du Rhône, territoire de Vénisieux, le 11 du courant, un cadavre du sexe masculin, paraissant âgé de 45 à 50 ans. Il était vêtu d'une veste ronde, d'un pantalon et d'un gilet de grosse toile bleue, chemise de toile grossière sans marque, bas en coton bleu, chaussons en laine et sabots ferrés. Il avait quelques grains de blé dans la poche de sa veste. Ce cadavre ne portait aucune trace de blessures ni de violences.

— Les démocrates de Mâcon organisent un banquet où sont conviés tous les partisans d'une République franchement démocratique. Le prix de la souscription est fixé à un franc.

— Le banquet démocratique de Dijon s'organise ; il est annoncé pour le 22 : cent cinquante commissaires ont été nommés pour recueillir les souscriptions. Le parti royaliste agit beaucoup pour l'entraver ; mais ses efforts échoueront.

— Les délégués des ouvriers dessinateurs, peintres, menuisiers et fondeurs nous prient de donner de la publicité à la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Vous nous obligerez infiniment en insérant dans votre journal la réponse suivante que nous adressons aux citoyens délégués des peintres en décors, patrons et ouvriers.

En donnant la commande de 45 mille drapeaux à la ville de Lyon, la pensée du gouvernement a été de donner de l'occupation à tous ceux aptes à faire ce genre de travail, et du pain à ceux qui n'en ont pas.

Les différentes plaintes qui se sont élevées à ce sujet, viennent de la crainte qu'éprouvent en ce moment à peu près mille ouvriers peintres, dessinateurs, menuisiers et fondeurs d'être exclus de ce travail, et qui veulent le faire aux mêmes titres que les délégués des patrons, R., G., S., F. et autres, nous en avons le droit et ne voulons être exploités par personne.

Ce travail étant national, nous demandons qu'il soit fait par tous ; nous demandons en outre que la même commission qui a fonctionné pour le tissage soit conservée et chargée de la répartition, pour les lettres, bâtons et lances ; nous déclarons approuver tout ce qui sera fait par elle, en un mot, nous ne voulons pas que cette affaire devienne le monopole de quelques-uns au détriment de tous, nous voulons vivre et travailler en frères.

Salut et fraternité.

Les délégués des dessinateurs, peintres, menuisiers et fondeurs, Grivault, président, Duchêne, Rondot, Morand, fondeur.

## Espagne.

MADRID, 7 octobre. — D'après les journaux officiels, on aurait découvert une conspiration progressiste à Malaga, à la suite de laquelle il a été procédé à une foule d'arrestations parmi les militaires et les bourgeois.

Le général Armero, commandant en second de Valence, et le chef politique, ont donné leur démission, par suite de contestations diverses qu'ils ont eues avec le capitaine-général Villalonga.

En Catalogne, il y a eu une rencontre sérieuse entre le lieutenant-colonel Bofill, qui avait 200 hommes de troupes sous ses ordres, et les carlistes, qui l'ont attiré dans une embuscade où ils l'ont surpris et battu de la manière la plus complète. Bofill a été blessé mortellement, et il doit avoir succombé au moment où je vous écris.

Le nouveau capitaine-général de la Catalogne n'est pas heureux dans ses premiers essais. Il paraît avoir adopté le même système que son prédécesseur Paria. Il ne peut se résoudre à sortir de Barcelonne ; et il a toujours pour cela tantôt un prétexte, tantôt un autre. (Journal du Peuple.)

— Le vapeur de guerre espagnol *Isabelle II* est arrivé à Cadix avec 27 prisonniers politiques qui ont été déposés à Carraca. Ils sont presque tous des environs de Grenade et de Malaga. Parmi eux se trouvent Casimiro Herraiz, député des cortès ; Antonio Verdejo, ancien député des constituantes ; Manuel Inocencio Velasquez, qui a rempli plusieurs missions diplomatiques, et d'autres personnages. Nous verrons le sort qu'on leur destine.

On vient d'arrêter le sieur D. Laureano de Soto, qui a été déposé à la prison de ville. On ignore la cause de cette mesure. (Nacional de Cadix.)

## Angleterre.

LONDRES, 12 octobre. — On lit dans le Times : Notre correspondant de Paris nous écrit ce qui suit, en date du 6 octobre :

« Aujourd'hui le bruit s'est répandu que la chute du général Cavaignac était certaine par suite d'une coalition entre MM. Thiers et Odilon Barrot ; que Louis-Napoléon serait ensuite mis en avant pour un temps ; mais qu'une régence est l'objet qu'on a définitivement en vue. On dit aussi que le citoyen Dufaure sera le chef du nouveau ministère et que les doctrines anti-républicaines font de grands progrès dans la flotte et dans l'armée. D'après le Times, M. Thiers a été jusqu'à dire que l'exécution aurait lieu samedi 14. Ce qu'il y a de plus positif, c'est que la demande en grâce faite par le jury a été expédiée par les juges de Clonmel et qu'elle est actuellement entre les mains du lord lieutenant. Au reste, rien ne peut prévenir l'exécution de l'arrêt que l'intervention miséricordieuse de la couronne. On dit que le gouvernement a été prévenu qu'une tentative serait faite pour délivrer O'Brien et le faire sortir de sa prison, ou pour le sauver, en cas d'exécution, dans le trajet qu'il fera pour se rendre au lieu de l'exécution. C'est la raison qui a déterminé le gouvernement à envoyer de nouvelles troupes aujourd'hui à Clonmel. »

## Le Socialisme.

DROIT AU TRAVAIL.

Réponse au citoyen Thiers par Louis Blanc.

(Suite.)

Ceci posé, abordons les détails de l'Assemblée sur le droit au travail, et voyons ce que vaut le défi lancé par M. Thiers aux socialistes.

Dans son discours du 13 septembre, M. Thiers a attaqué mes doctrines en regrettant mon absence. Il n'aurait tenu qu'à lui et à ses amis de s'épargner un regret, qui a le tort d'être bien tardif et dont le vote du 25 août pourrait faire paraître la sincérité douteuse aux esprits soupçonneux. Quoi qu'il en soit, on ne m'aura pas réduit au silence, en me condamnant à l'exil.

« Je viens, a dit d'abord M. Thiers, vous exposer les principes sur lesquels repose la société, non pas la société de tel ou tel pays, mais la société de tous les pays et de tous les temps. »

M. Thiers, on le voit, commence par se donner beaucoup de complaisance. Mais croit-il, d'aventure, que dans tous les temps, dans tous les pays, la propriété, la liberté, la concurrence ont été entendues, définies et pratiquées de la même manière ? S'il ne croit pas cela, que signifie son pompeux début ? S'il croit cela, l'erreur, de la part d'un homme d'Etat, est à peine vraisemblable.

« Est-ce que la propriété, par exemple, part chez nous du même ordre d'idées et se trouve assise sur les mêmes bases que chez les anciens, que chez les Arabes, que chez les Orientaux ? Est-ce que M. Thiers ignore qu'il a existé et qu'il existe encore des peuples-pasteurs qui n'admettent pas la possession individuelle du sol ; des peuples qui disent comme Jean-Jacques : « Les fruits sont à tous, la terre n'est à personne ? » Est-ce qu'il n'y a aucune différence entre la propriété qui se borne à la possession héréditaire du sol et celle qui s'étend à l'homme lui-même, réduit à l'état d'esclave ? Aux yeux de Quesnay et des physiocrates, faisant du propriétaire le

distributeur des trésors de l'agriculture, le caissier de l'industrie, un fonctionnaire public enfin, la propriété avait-elle le même caractère qu'aux yeux de ceux qui l'ont si longtemps considérée comme entraînant le droit d'usur et d'abus (uti et abuti) ; et ces derniers n'auraient-ils pas vu une violation mortelle du principe de propriété dans nos lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ? Lorsque, en 89, les dîmes furent abolies, M. Thiers sait bien que tous les membres du clergé crièrent au vol ; et ce que Mirabeau appelait une restitution, l'abbé Sicys l'appela une spoliation.

La vérité est que la notion de propriété n'a cessé de varier selon les temps et selon les lieux. On ne peut dire autant de la notion de liberté, autant de la notion de concurrence.

La société féodale, qui admettait le servage, ne reposait pas probablement sur le principe de liberté, à la façon de notre société moderne.

Le régime des jurandes et des maîtrises ne reposait pas sur le principe de concurrence, comme le régime qui, depuis 1789, s'est développé sous le nom de liberté d'industrie.

Il est donc fort douteux que M. Thiers se soit bien compris lui-même, lorsqu'il a annoncé qu'il venait défendre « la société de tous les temps et de tous les pays. »

Maintenant, je me demande, comme M. Thiers, quel est, ou plutôt, quel doit être le principe de la propriété ? Et comme M. Thiers, je réponds : c'est le travail.

Mais delà dérivent deux conséquences : qu'il faut absolument que M. Thiers accepte :

La première, c'est que toute propriété qui ne vient pas du travail est sans fondement, c'est-à-dire illégitime ;

La seconde, c'est que tout travail qui ne conduit pas à la propriété est sans dédommagement, c'est-à-dire oppressif.

Jugerons-nous d'après ces règles la société actuelle ?

Ce qu'elle nous offre, tout d'abord, c'est l'affligeant spectacle d'une foule immense d'hommes dont chacun peut dire : « J'ai travaillé à nourrir mes semblables, et je ne suis pas sûr d'avoir toujours du pain. J'ai travaillé à la confection de ces étoffes précieuses, et voyez mes haillons. J'ai travaillé à la construction de ce palais, et je suis en peine de mon gîte. »

Encore, si c'était là un fait particulier, accidentel, résultant de causes purement personnelles ! Mais non : le fait est général, il est permanent ; il tient aux vices intrinsèques de la constitution sociale actuelle.

En vertu de cette constitution sociale, la somme des instruments de travail, terres, subsistances, matières premières de toute sorte, se trouve concentrée aux mains d'une portion déterminée de la société. Or, comme pour travailler il faut des instruments de travail, ceux qui ne les possèdent pas sont naturellement soumis à ceux qui les possèdent. De là nécessité pour les premiers de subir les conditions que les seconds stipulent, et de consentir à ce que les bénéfices obtenus, au lieu de devenir la propriété du travailleur, ne servent qu'à payer le loyer des instruments de travail.

Ainsi, quand le citoyen Thiers déclare, en droit, que « le principe de la propriété c'est le travail, » la société actuelle lui répond, en fait ; La source de la propriété des uns, c'est le travail des autres. »

Le droit et le fait se trouvant de la sorte en contradiction flagrante, il faut que le citoyen Thiers renonce ou à proclamer le droit, ou à défendre le fait : nous attendrons qu'il se décide !

Continuons :

« L'homme, sans le travail, est le plus misérable des êtres. Dieu l'a grandement doué, mais avant d'avoir exercé ses facultés, il est le plus misérable des êtres. Il n'est quelque chose que par le travail. La société est comme lui, misérable sans le travail. Eh bien ! la nature, la société lui ont dit : Travaille, travaille ! et tu seras assuré de conserver le fruit de son travail... Mais, quand elle lui a dit cela, elle a donné un stimulant puissant. Il faut que ce stimulant soit infini, et elle lui dit : Travaille, travaille ! le produit de ton travail sera pour toi et pour tes enfants. Et alors son ardeur est infatigable. Il travaille jusqu'au dernier jour de sa vie ; il a toujours un but à son ardeur. »

J'en demande pardon au citoyen Thiers, la société actuelle ne dit rien, elle ne peut rien dire de semblable à la plupart de ceux qui la composent ; et si elle osait tenir ce langage dérisoire aux prolétaires, voici ce que les prolétaires répondraient :

« Vous nous criez : Travaille ! Mais nous n'avons ni un champ, pour labourer ; ni du bois, pour construire ; ni du fer, pour forger ; ni de la laine, de la soie, du coton, pour en faire des étoffes. C'est peu : ne nous est-il pas interdit de cueillir ces fruits, de boire à cette fontaine, d'aller à la chasse de ses animaux, de nous ménager un abri sous ce feuillage ? Tout nous manque pour vivre comme pour travailler, parce qu'en naissant nous avons trouvé tout envahi autour de nous ; parce que des lois, faites sans nous et avant nous, ont remis cruellement au hasard le soin de notre destinée ; parce qu'en vertu de ces lois, les MOYENS DE TRAVAIL dont la terre semblait avoir réservé l'usage à tous ses enfants, sont devenus la possession exclusive de quelques-uns. A ceux-ci de disposer de nous, car nous ne pouvons disposer de nous-mêmes. — Travaille ! — Nous sommes prêts, mais en ceci pensez-vous que nous dépendions de notre seule volonté ? — Travaille, et tu seras assuré de conserver le fruit de ton travail. — Hélas ! comment pourriez-vous nous garantir le fruit de notre labeur, quand vous ne pouvez ou n'osez pas nous garantir l'emploi de nos bras ? — Travaille ! Le produit de ton travail sera pour toi et pour tes enfants. — Vous nous trompez, vous nous trompez ! Non, le produit de notre travail ne sera ni pour nous, ni pour nos enfants. Car notre dénuement nous met au service d'autrui, et ce qu'on nous offre, en échange de notre activité féconde, ce n'est pas le produit créé, c'est seulement un salaire qui nous permettra de vivre en le créant, salaire dont la concurrence maintient le chiffre au niveau des plus strictes nécessités de la vie, et qui ne laisse presque jamais de la marge pour des épargnes, que dévoreraient, d'ailleurs, le premier jour de chômage ou de maladie. Ce n'est donc pas la perspective du bien-être futur de nos enfants qui nous stimule, nous : En fait de stimulant, nous ne connaissons que la faim. »

Qu'après cela, M. Thiers appelle la propriété un droit, et qu'il déclare essentiel à la société, inhérent à la nature humaine, je n'aurai garde d'y contredire. Il est certain que l'homme ne peut vivre qu'en s'appropriant les objets extérieurs. Mais c'est précisément parce que la propriété est un droit, qu'il ne faut pas la rabaisser jusqu'à en faire un privilège. C'est précisément parce que le droit de propriété est inhérent à la nature humaine, que tous ceux qui appartiennent à la nature humaine sont appelés à jouir des avantages du droit de propriété. Il ne s'agit pas de le nier, au détriment de quelques-uns ; il s'agit de le confirmer, au profit de tous.

La question se réduit donc à savoir si la société actuelle, qui nous montre tant de milliers d'hommes gagnant 30 ou 40 sous par jour, moyennant 12, 13 et quelquefois 14 heures de travail, donne à chacun la propriété pour but et pour stimulant. La question est de savoir si la société actuelle, qui n'ose même pas s'engager à fournir des moyens de travail à tant de malheureux qui attendent des chômages meurtriers, respecte bien véritablement dans chacun les droits « essentiels à la nature humaine. » Car enfin, si la qualification donnée par M. Thiers au droit de propriété est exacte, — et c'est notre avis, — il est clair que tout homme sans propriété se trouve en dehors de sa condition d'homme, puisqu'il manque de ce qui est « essentiel à sa nature »

Oui, le droit de propriété est un droit naturel ; oui, il importe de le consacrer. Mais, à cause de cela même, il faut appeler tous les hommes à en jouir. Et le moyen, c'est d'établir des institutions sociales qui tendent à généraliser de plus en plus l'usage des instruments de travail ; le moyen c'est de substituer au régime actuel, fondé sur l'individualisme, un régime fondé sur l'association. Plus de salaires ; des associés ! C'est ce que nous expliquerons, notre intention étant de suivre M. Thiers pas à pas dans la route qu'il a lui-même tracée à la discussion.

## Nouvelles diverses.

MÉTAPHORES. — On lit dans une publication récente : « Si la presse est une torche... ce n'est pas une raison pour la laisser s'éteindre. »

Ces images rappellent la phrase attribuée à M. Berryer : « Ce serait proscrire les véritables bases du lien social. »

CHOLÉRA EN ECOSSE. — Nous avons la douleur d'annoncer, dit le *Scotman* de samedi, que le choléra asiatique a éclaté à Edimbourg, et que plusieurs personnes ont déjà succombé, soit dans la ville, soit à Newhaven. Les points qui ont fourni les premiers cas sont West-Port, Grassmarket, Canongate et Loff-Calton. Avis avait été dépêché aussitôt à Londres ; le docteur de la commission sanitaire est arrivé hier soir de la part de la commission sanitaire de la métropole anglaise.

— La comète de Encke, dont le retour périodique a lieu dans un intervalle de trois ans et trois mois, se trouve actuellement dans la constellation du Lynx, près de l'étoile 23. On l'aperçoit facilement hier à l'aide de télescopes ou de lunettes d'une force ordinaire. Le 14, elle se trouvera entre les étoiles Théta et Iota de la Grande-Ourse ; le 19, près d'Oméga, dans la même constellation ; le 23, à minuit, on la verra sur la ligne formée par Nu de l'Ourse et la brillante étoile dit le Cœur-de-Charles, dans les Lévriers, à six degrés environ de la première.

Le 28 octobre, à minuit, la comète sera parvenue près de l'étoile n° 23, dans la Chevelure de Bérénice.

Il est probable qu'on pourra l'apercevoir à l'œil nu du 15 au 20 de ce mois dans la Grande-Ourse. Dix années se passeront avant qu'il se présente une occasion aussi favorable pour en faire l'observation.

— Un accident vient d'avoir lieu sur le chemin de fer du Nord. Voici les détails que donne le *Journal* à ce sujet :

« Le convoi de Bruxelles, partant de Valenciennes, a déraillé à cinq kilomètres de cette ville. La locomotive, après avoir arraché quelques rails, s'est précipitée d'un remblai de trois mètres d'élévation. Sa partie antérieure est entrée profondément dans le sol ; les soupapes se sont brisées, et le colosse de fer, après avoir longtemps mugé, est resté sans mouvement. Le tender a été mis en morceaux, ainsi que le wagon des bagages. Celui-ci a reçu un choc si violent, que le train est resté sur les rails, tandis que la caisse était lancée sur l'autre voie. Les wagons de voyageurs, arrêtés comme par miracle par cet amas de débris, n'ont pas été endommagés. »

« Trois personnes étaient sur la machine : le mécanicien et le chauffeur, et un mécanicien belge ; les deux premiers ont été jetés au loin et se sont relevés sains et saufs ; le troisième, au moment de sa chute, a reçu, sur la tête, un coffret en fer qui s'est détaché du tender, et il a été tué sur le coup. »

« Le garde des bagages s'est retrouvé dans le bagage, n'ayant qu'une forte contusion à la hanche et une courbature générale. »

« Il est difficile de comprendre comment un malheur plus affreux n'est pas arrivé. »

— On lit dans le *Journal de la Nièvre* :

« Une partie des réfugiés Italiens, casernés à Besançon, a demandé à retourner dans ses foyers. Consulté par le citoyen préfet du Doubs, le citoyen ministre de l'intérieur a répondu par le télégraphe de faire partir avec des secours ceux des réfugiés qui ont manifesté le désir de rentrer dans leurs foyers. 150 réfugiés environ vont quitter immédiatement Besançon en vertu de cette mesure. »

## Bourse de Paris, du 14 octobre 1848.

Cinq pour cent.....	68 85	Emprunt Romain.....	62 76
Dito, fin courant....	68 80	Emprunt Belge 1840....	77 50
Trois pour cent.....	44 40	Actions de la banque... 1555 00	
Dito, fin courant....	44 35	Obligations de la ville... 00	
Quatre pour cent....	00 00	Obligation piémontaise..	875 00
Rente de Naples.....	81 00	Quatre canaux.....	840 00
Dettes actives d'Espagne..	00 00	Jouissance des 4 canaux..	00

## CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	300	Orléans-Bordeaux.....	371 25
Versailles, rive droite. d.	105	Nord.....	361 25
— rive gauche.....	95	Paris-Lyon.....	362 50
Paris-Orléans.....	622 25	Paris-Strasbourg.....	335
Paris-Rouen.....	382 75	Tours-Nantes.....	317 55
Rouen-Hâvre.....	187 50	Monterea.....	
Marseille-Avignon.....	105	Dieppe.....	
Strasbourg-Bâle.....	81 25	Charleroy.....	
Centre.....	237 50	Lyon-Avignon.....	
Amiens-Boulogne.....		Fampoux.....	

## ANNONCES.

### TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

#### ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE,

Pour la guérison prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gale, Boutons, etc.

#### INJECTIONS INFALLIBLES DU DOCTEUR LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés, et qui ont résisté aux autres moyens.

Nous sommes livrés avec travail et réflexion à l'étude de l'affection vénérienne et de son mode d'assimilation avec notre organisation, à l'aide des moyens que nous annonçons nous sommes parvenus à lutter contre ses pernicieux effets d'abord, puis à en débarrasser tout-à-fait l'économie en très-peu de temps.

On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorgier le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très-peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Prix : Le flacon essence de Salspareille, 5 fr.

— Les injections infallibles, 3

Chez M. CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

Le directeur-gérant, FAURÉS.

Imprimerie de veuve Arnâ, gr. rue Mercière, 44.